

Confrérie Marie Reine des Cœurs

✉ Le Moulin du Pin 53290 Beaumont-Pied-de-Bœuf ☎ 06.38.79.52.73.

Ce que la Confrérie Marie Reine des Cœurs doit à saint Pie X

Le mot de l'aumônier

Chers membres et amis,

Le 20 août 2014 sera le centième anniversaire de la mort de saint Pie X. C'est donc l'occasion de découvrir et de réaliser ce que la *Confrérie Marie Reine des Cœurs* doit à saint Pie X.

On peut lire dans la *Revue des Prêtres de Marie Reine des Cœurs* de septembre 1914 ces quelques lignes : « Notre association doit beaucoup au pape défunt. Il a encouragé ses débuts et béni ses premiers pas. En l'année de ses noces d'Or sacerdotales, il voulut bien s'y faire inscrire, car il aimait notre chère dévotion. Depuis longtemps, il connaissait et lisait le *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*. Quand il composa sa magnifique encyclique pour le jubilé de l'Immaculée Conception, il relut cet ouvrage et s'imprégna de sa doctrine pour en faire part à l'univers chrétien. Il accorda même la bénédiction apostolique à ceux qui en feraient la lecture. Pie X s'était consacré à Marie comme esclave. N'est-ce pas ce qui explique la sainteté de cette vie et la fécondité de ces années si bien remplies ?¹ Quelle gloire la douce Vierge a préparée à son pontife dans le séjour des bienheureux ! »² Voici un commentaire qui mettra en lumière cette belle considération.

Le 2 février 1904, saint Pie X publiait sa lettre encyclique *Ad diem illum* sur la très sainte Vierge Marie pour le jubilé de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Or, le 27 décembre 1908, le saint pape a révélé que le *Traité de la vraie dévotion* avait été la principale source d'inspiration de ce document pontifical³. A ce sujet, le Père Mura fait cette remarque : « Pie X surtout a mis, dans un relief saisissant, la doctrine de la Médiation universelle de Marie et de sa maternité spirituelle dans sa belle encyclique *Ad diem illum*, qui n'est en substance qu'une transposition du livre de *La vraie dévotion du bienheureux de Montfort* : le saint pontife était d'ailleurs un admirateur fervent du célèbre petit traité... Aussi bien, trouve-t-on, dans

cette encyclique mariale, non seulement les pensées les plus familières du grand serviteur de Marie, mais souvent même ses expressions. » C'est ce qui faisait dire à Georges Rigault que saint Pie X avait « conféré aux pensées et aux paroles de Montfort la souveraine autorité de son Magistère ». Le Père Hupperts n'hésite pas à affirmer de cette encyclique mariale : « La thèse de la Maternité spirituelle de Marie découlant de sa Maternité divine et constituant le fondement de sa Médiation universelle, et la thèse corollaire, celle qui montre que Marie est le moyen le plus apte et le plus efficace pour faire connaître le Christ et nous unir à Lui, forment la partie doctrinale de ce document pontifical qui vient compléter le programme de la première encyclique de l'auguste pontife : *Instaurare omnia in Christo... per Mariam*. L'idée maîtresse du traité [de la vraie dévotion] est, à n'en pas douter, devenue le programme du pontificat de saint Pie X. »⁴ Saint Pie X, en assumant la doctrine du *Traité de la vraie dévotion* dans son magistère personnel, a donc fait de la doctrine mariale montfortaine, propagée par la *Confrérie Marie Reine des Cœurs*, une doctrine romaine.

Le 13 juin 1906, saint Pie X s'inscrivait personnellement, en tant que pape, à la *Confrérie Marie Reine des Cœurs* romaine⁵. Ce faisant, saint Pie X, père commun de tous les fidèles catholiques en son temps, a montré l'exemple afin d'inciter le monde entier à embrasser la parfaite dévotion montfortaine à la Sainte Vierge, c'est-à-dire le saint esclavage.

Le 27 décembre 1908, à l'occasion de son mémorable entretien⁶ avec le R.P. Gebhard, Procureur général⁷ de la Compagnie de Marie, saint Pie X s'inscrivit aussi à l'*Association des Prêtres de Marie Reine des Cœurs*. C'est ainsi qu'il a fait de la consécration mariale montfortaine l'âme de sa vie

⁴ *Pie X et Montfort*, par le Père J.M. Hupperts, s.m.m., *Revue Marie* de septembre-octobre 1952, Nicolet, Québec, p. 94.

⁵ *Ibidem*, p. 94. On ne connaît pas la date de la consécration de saint Pie X, consécration qu'il a probablement faite bien avant d'être pape. Son inscription à la confrérie ne laisse aucun doute sur le fait de sa consécration puisqu'il s'agit d'une condition sine qua non pour l'inscription.

⁶ *Revue montfortaine Le Règne de Jésus par Marie*, du 15 janvier 1909, volume VIII, N° 1, p. 3 à 7. Disponible sur La Porte Latine, dans l'espace réservé à la Confrérie Marie Reine des Cœurs (voir le sommaire à la page d'accueil).

⁷ Le Procureur général est le représentant du Supérieur général de la Compagnie de Marie (Pères et Frères montfortains) auprès du pape.

¹ Lire l'article suivant développant cette thèse : *Saint Pie X, pape marial*, *Le Sel de la Terre* n° 49, été 2004, pp. 101-137.

² *Revue des prêtres de Marie Reine des Cœurs*, septembre 1914, p. 226.

³ Lire l'article cité ci-dessus et l'étude sur *L'autorité du Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, *Le Sel de la Terre* n° 84, printemps 2013, pp. 60-90.

spirituelle et apostolique suivant les statuts de cette association : « *Les prêtres de Marie Reine des Cœurs se proposent un double but : sanctifier leur vie sacerdotale par la parfaite dévotion à la Sainte Vierge, enseignée par saint Louis-Marie de Montfort ; faire de cette dévotion leur grand moyen d’apostolat pour établir le règne de Jésus-Christ... [Le prêtre de Marie] s’inspire, dans toutes ses œuvres d’apostolat, de l’esprit et des pratiques de la parfaite dévotion... Il lira et étudiera avec soin le Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge de saint Louis-Marie de Montfort, et le Secret de Marie qui en est le résumé fait par l’auteur même... Les prêtres de Marie Reine des Cœurs doivent vivre et agir selon l’esprit de leur consécration totale à Jésus par Marie...* ». Saint Pie X s’est donc fait le « pape de Marie » en informant son pontificat de l’esprit du *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* du Père de Montfort.

Le 27 décembre 1908 encore, le pape a donné une bénédiction spéciale en faveur des lecteurs du *Traité*. Cette bénédiction mit fin à toute controverse au sujet du *Traité*, selon l’avis des Pères montfortains : « *Il n’est plus le temps où il fallait, à grands renforts d’érudition, défendre une pratique qui déplaisait parce qu’elle était méconnue. Aujourd’hui, elle se montre au monde revêtue d’une suprême approbation, et elle peut continuer sa trouée la tête haute et fière. Le pape a parlé si clair que tout catholique comprendra* ». Non seulement saint Pie X a fait sienne la doctrine mariale montfortaine, mais il a clos toute controverse qui régnait autour du saint esclavage : *Roma locuta est, causa finita est !*

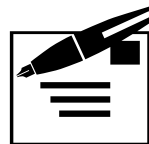
Le 28 avril 1913, saint Pie X a élevé la confrérie romaine au rang d’archiconfrérie. Désormais, toutes les *Confréries Marie Reine des Cœurs* du monde catholique devraient lui être affiliées. Il a aussi enrichi ses pratiques de plusieurs indulgences¹. Il a donc donné à l’œuvre sa structure définitive. En décembre 1913, on pouvait lire dans la *Revue des Prêtres de Marie Reine des Cœurs* cette exhortation : « *Il y a quelques mois, la Revue des Prêtres de Marie Reine a annoncé l’érection à Rome de l’Archiconfrérie de Marie Reine des Cœurs. C’était une bonne nouvelle dont tous les esclaves de la Sainte Vierge se sont réjouis. Il s’agit maintenant de seconder le mouvement parti de Rome, en suscitant dans les paroisses des centres de dévotions.* »²

Sous le pontificat de saint Pie X, un très fort mouvement marial montfortain s’est développé dans l’Eglise, grâce au relais des congrès marials³, spécialement de ceux de Rome (1904), Josselin, (1905), Einsiedeln (1906), Saragosse (1908), Salzbourg

(1910) et Trèves (1912) qui, après avoir étudié le *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* de saint Louis-Marie Grignon de Montfort, ont tous émis le souhait que la dévotion du saint esclavage fût propagée dans le peuple chrétien comme un excellent moyen de sanctifier les âmes. Le congrès de Rome, par exemple, a émis ce vœu : « *Considérant que la consécration à Marie, recommandée par les Pères de l’Eglise et les théologiens, et excellemment enseignée par le bienheureux de Montfort dans son Traité de la vraie dévotion et dans le Secret de Marie, est un moyen puissant de renouveler le véritable esprit chrétien dans les âmes, comme il est constaté par les fruits merveilleux de cette dévotion, le congrès marial de Rome adopte la proposition : que les écrivains qui s’adressent au peuple, exposent et vulgarisent la dévotion susdite, qui contribuera puissamment à rétablir et restaurer le Règne de Jésus-Christ dans le monde* ».

Saint Pie X fut donc certainement le membre le plus éminent de l’histoire de la *Confrérie Marie Reine des Cœurs*. Il en a été le protecteur, le défenseur et le propagateur. Il en a consacré la doctrine et lui a donné sa structure définitive. Il ne fait aucun doute que saint Pie X soit pour quelque chose dans le sauvetage de cette œuvre au cœur de la crise conciliaire. Et il revenait à la *Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X* d’en assurer l’opération survie...✍

Abbé Guy Castelain+



Lettres reçues



✍ « *Le Rosaire du saint esclavage (Ed. du Sel / Distrib. : D.P.F.) m’aide beaucoup à mieux méditer et à être plus concentrée pendant les mystères. J’ai découvert, grâce à leur lecture, que j’avais tant à espérer, à faire confiance, à ne plus douter de l’efficacité de la prière. Je remets tout entre les mains de Notre-Dame, la très sainte Vierge Marie, et je ne serai pas déçue, je le pense vraiment.* »

✍ « *Merci d’éclairer le fait que cette liberté [de conscience conciliaire] n’est en sorte qu’une porte ouverte à toutes ces fausses religions diaboliques. Vous l’avez bien expliqué de façon concise et claire [bulletin n° 92]. Merci pour ce rappel, afin de rester loin des tentatives d’unité et de rassemblement de faux œcuménisme qui égare les âmes dans de fausses voies du salut. Merci de continuer à nous enrichir pour nous guider et garder la Foi.* »

✍ « *Merci à tous les bénévoles pour tout ce travail administratif. Soyez assurés, tous, de mes prières quotidiennes pour cette belle œuvre.* »

¹ Sur ce sujet, relire : *Saint Pie X, pape marial, Le Sel de la Terre* n° 49, été 2004, pp. 101-137.

² *Revue des Prêtres de Marie Reine des Cœurs*, décembre 1913, p. 341.

³ *Revue canadienne Marie* de septembre-octobre 1952, Nicolet, Québec, p. 63.

Le Traité de la vraie dévotion commenté



par le Père Plessis, *s.m.m.*

Rappel du plan : introduction (1-13). **Partie I.** De la vraie dévotion en général (14-119). - **Chapitre I.** Nécessité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge (14-59). - **Chapitre II.** Nature de la vraie dévotion à la Sainte Vierge (60-119). - **Article I.** Les vérités fondamentales (61-89). - **Article II.** Marques essentielles de la vraie et de la fausse dévotion à Marie (90-114). **Section I.** Les marques de la fausse dévotion (92-104). **Section II.** Les marques de la vraie dévotion (105-110). § 1. La vraie dévotion est intérieure (106). § 2. La vraie dévotion est tendre (107). § 3. La vraie dévotion est sainte (108). § 4. La vraie dévotion est constante (109).

§ 4 – La vraie dévotion est constante (109)

La vraie dévotion est *constante*, c'est-à-dire : elle affermit une âme dans la bonne voie où elle l'a lancée et elle la porte à ne pas quitter facilement ses pratiques de dévotion. Ces pratiques étant inspirées, avons-nous dit, par une conviction intérieure profonde et non par un entraînement passager de la piété sensible, elles sont déjà par là même à l'abri de bien des brusques écarts dans les degrés de la ferveur.

La vraie dévotion pousse également une âme à lutter contre tous les obstacles opposés à cette constance : c'est-à-dire : a) contre le *démon* et ses tentations variées jusqu'à l'infini ; b) contre le *monde* avec ses modes et ses maximes, préconisant un changement perpétuel, pour varier le plaisir ; c) contre la *chair* avec ses ennuis et ses passions, se rassasiant vite de son premier objet et se portant violemment vers un autre. Malgré ces sources multiples d'appel à la variété, l'âme reste ferme dans sa dévotion. Elle n'est ni changeante, ni chagrine, ni scrupuleuse, ni craintive.

Cependant, comme elle n'est ni impeccable, ni pur esprit, il peut lui arriver quelquefois de tomber dans une infidélité plus ou moins grave, ou de n'éprouver que plus ou moins ou même pas du tout de dévotion sensible. Mais, « *si elle tombe* » elle ne reste pas par terre « *elle se relève* » promptement « *en tendant la main à sa bonne Mère* ». Et « *si elle devient sans goût ni dévotion sensible, elle ne s'en met point en peine* ». Son âme n'a qu'un pouvoir politique sur ses facultés sensibles, et il lui arrive souvent de ne pouvoir les dompter pour les soumettre à la piété. Ceci, du reste, n'est pas nécessaire, puisque « *le juste et le dévot fidèle de Marie vit de la foi de Jésus et de Marie* »¹.

¹ Epître aux Hébreux, chap. X, verset 38.



L'examen de conscience médité dans les mystères du Rosaire

Quatrième mystère douloureux

Le Portement de la Croix

Nous Vous offrons, Seigneur Jésus, cette quatrième dizaine en l'honneur de votre Portement de Croix, et nous Vous demandons, par ce mystère et par l'intercession de votre sainte Mère, une grande patience dans toutes nos croix. Ainsi soit-il.

Notre Père... [Sur l'impatience]

[Puis aux 10 Ave :]

1. Je suis impatient(e) avec mes parents
et/ou en famille.
2. Je suis impatient(e) avec mon conjoint
et/ou mes enfants.
3. Je suis impatient(e) avec mes collègues
et/ou mes supérieurs.
4. Je suis impatient(e) en voiture
et/ou dans les contrariétés.
5. Je suis impatient(e) dans la maladie
et/ou les épreuves.
6. Mon impatience tourne facilement à la colère
et me fait manquer à la charité (insultes)
ou à la justice (médisances et/ou calomnies).
7. Je profère des gros mots, des jurons,
ou même des blasphèmes dans mes colères.
8. Je ne m'excuse pas de mes débordements et
je ne répare pas les offenses faites au prochain.
9. Je refuse de pardonner, j'exclus de mes prières
les personnes avec qui je suis fâché(e)
et refuse de leur rendre les signes communs
de politesse quand je les rencontre.
10. Mes impatiences viennent, en partie,
d'un défaut d'hygiène de vie :
activisme, surmenage professionnel,
sommeil insuffisant, détente inexistante,
et je ne cherche pas à corriger ce défaut.

Gloire au Père... [Puis :]

Grâces du mystère du Portement de la Croix, descendez dans nos âmes et rendez-les vraiment patientes. Ainsi soit-il.

Pratiquer la minute de Marie



Aux âmes désireuses de pratiquer sérieusement la parfaite dévotion à la très sainte Vierge selon le bienheureux de Montfort et d'en recueillir les « *ef-fets merveilleux* » (VD 213-225), nous conseillons la pratique suivante, que nous n'hésitons pas à qualifier d'« aliment spirituel » complet parce qu'elle renferme les actes les plus recommandés dans la vie spirituelle.

Avant chaque action principale, au lever et au coucher, avant chaque exercice de piété, avant chaque nouveau travail, avant les repas et les récréations, ou bien à chaque heure ou plus souvent encore : se recueillir profondément durant quelques instants au-dedans de soi, pour faire verbalement ou mieux encore mentalement, avec ou sans formule, avec la formule suivante ou tout autre semblable, les quatre actes suivants que Montfort nous conseille avant la communion (VD 266-273) et qui peuvent s'adapter à tout autre exercice (VD 259).

1° Acte d'humilité. O douce Souveraine, je m'humilie profondément à vos pieds... De moi-même je ne suis rien, je ne peux rien, je ne possède rien... Dans l'ordre surnaturel, je suis incapable même d'une pensée bonne... Tout ce que j'ai de bien, je l'ai reçu... J'ai commis, hélas, des fautes innombrables... Je suis plein d'infirmités et de penchants vicieux et funestes... Je ne suis que néant, péché et misère...

2° Acte de renoncement. O Mère bien-aimée, combien je regrette toutes mes fautes par amour pour Dieu et pour vous... J'ai horreur du péché et du mal... Je renonce entièrement à tout ce qui ne vient que de moi... Pour l'action surtout que je vais faire, j'abandonne mes manières de voir et mon jugement propre... Je renonce à viser mes aises, à mon avantage et à ma gloire... Je ne veux en rien chercher ma propre volonté... Je n'attache aucun prix à mes dispositions et à mes actes...

3° Acte de donation. Très aimable Cœur de Jésus, douce Reine des Cœurs, par pur amour pour vous je me donne à vous de nouveau : sérieusement, entièrement, pour toujours... Je suis donc votre chose, votre propriété, votre esclave... Je vous donne spécialement l'action que je vais faire, l'heure que je vais vivre... Cette heure, je veux la passer dans votre obéissance, la vivre pour votre règne ardemment souhaité... Je m'abandonne à vous, comme votre pauvre instrument, dont vous voudrez bien vous servir...

4° Appel aux influences de Jésus et Marie.

O Vierge très sainte, Ouvrière merveilleuse des grandes œuvres de Dieu, Chanteuse incomparable des grandeurs divines, saisissez, je vous en prie, le clavier de mon âme... Emparez-vous d'elle jusqu'en ses profondeurs... Faites-la vibrer de vos sentiments tout divins... Je me soumetts docile à vos influences, à votre action... C'est vous, plus que moi, qui allez prier, parler, souffrir, travailler, faire cette action... Que Jésus et vous, vous viviez et agissiez seuls en moi. Que je disparaisse pour que vous grandissiez en moi... Je vis, non, ce n'est plus moi qui vis, mais c'est Jésus et Marie qui vivent et agissent en moi, pour la plus grande gloire de Dieu !

Remarque : ces actes, tout en étant intenses, peuvent se faire rapidement. Ce ne sont pas des prières supplémentaires à réciter ! Nous les avons un peu développés pour en faciliter la compréhension et la pratique. Il va de soi, qu'il n'est pas nécessaire d'insister toutes les fois sur chaque pensée ou détail.

Imprimatur : 28 octobre 1927, à Malines (B)

Attention, nouvelle adresse à partir du 1^{er} août :

Confrérie Marie Reine des Cœurs
Prieuré Notre-Dame du Sacré-Cœur

Le Moulin du Pin
53290 BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF



A votre bon cœur...

Monsieur l'économiste du District...

m'invite à vous rappeler que, bien que le bulletin de la *Confrérie Marie Reine des Cœurs* soit gratuit, celle-ci ne vit que de la générosité de ses membres. Un grand merci de ne pas l'oublier au fil des ans...

Tout don peut faire l'objet d'un reçu fiscal...

66% du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Exemple : un don de 100 € donne droit à une réduction de 66 €, ce qui ramène votre contribution réelle à 34 € !

Le reçu fiscal doit être demandé...

au moment du don et le chèque rédigé à l'ordre de *F.S.S.P.X. Confrérie Marie Reine des Cœurs*.



❖ 2038 membres au 31 juillet 2014.

❖ Les samedis 2 août et 6 septembre 2014, la sainte Messe sera célébrée pour les membres vivants et défunts. Ces jours-là, les membres peuvent gagner une **indulgence plénière** (aux cond. hab.).

❖ **Responsable de la publication** :
Abbé Guy Castelain, F.S.S.P.X.

❖ **La Confrérie sur Internet** : *La Porte Latine.*

❖ **Impression** : *RDS Atlandoc, Nantes (44)*